

**Compte rendu**  
**Comité Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales**

**Groupe de travail 4**

**Mer d'Irlande (CIEM VIIa)**

**Vendredi 3 novembre 2006, Paris, France**

**A. Examen des recommandations 2006 du CIEM pour la Mer d'Irlande**

- Cabillaud
- Aiglefin
- Plie
- Langoustine
- Sole
- Merlan

Le groupe a exprimé sa déception face à la perspective scientifique déprimante pour la plupart des stocks de poisson en Mer d'Irlande. Il a été remarqué que les recommandations contenaient de nombreuses incertitudes. Cependant, l'opinion scientifique positive en ce qui concerne la plie a été notée, ainsi que les recommandations pour la langoustine qui ont confirmé une exploitation durable du stock. Les membres du groupe ont exprimé l'espoir que cela aurait pour résultat le réaligement du TAC pour les langoustines de zone 7 en 2007.

**B. Examen de la proposition de projet de reconstitution/ rejet du cabillaud**

Le groupe a convenu que l'examen du programme de reconstitution du cabillaud de l'UE était urgent et prévoit de participer au travail en 2007. Tous les points devaient être abordés, y compris l'annulation ou le renforcement de la fermeture du cabillaud en Mer d'Irlande. Le groupe a estimé que le projet relatif au projet de rejet qui résulte de la première proposition ANIFPO (Anglo-North Irish Fish Producers Organisation) et qui désormais bénéficie du soutien des administrations de la pêche et des instituts scientifiques au Royaume-Uni et en Irlande, est un aspect important de ce travail en Mer d'Irlande. Ce projet fait toujours l'objet d'un travail de mise au point, dans le but de présenter une proposition finale, acceptée par le Comité Exécutif, avant le Conseil de décembre. En bref, le projet verrait une nette amélioration de la coopération bénéfique entre les pêcheries, les scientifiques et l'industrie en retour contre quelques de jours en mer.

**C. Rapport suggérant la formulation suggérée de la politique de la Commission concernant le saumon sauvage de l'Atlantique. (Soumise par le Sanctuaire national pour les phoques (Irish Seal Sanctuary) en réponse à l'article de la commission de l'UE sur les pêcheries de stock mixte)**

Le rapport a été présenté au groupe. Il a été considéré comme étant de caractère hautement sensible étant donné l'annonce la semaine précédente en Irlande concernant la pêche au saumon. En tant que tel il a été considéré comme une question irlandaise interne, bien que les auteurs suggèrent une dimension européenne.

**D. Examen des articles des membres**

- a. **Document d'information sur les pratiques de pêche commerciale irrégulière dans les zones côtières irlandaises ( Sanctuaire national pour les phoques - Irish Seal Sanctuary)**
- b. **« Fishy Tails », Utilisations alternatives des ressources (Irish Seal Sanctuary)**

Le groupe a pris note du contenu des deux articles. Il a été suggéré aux auteurs d'établir une distinction entre les activités illégales et ce que certaines personnes considèrent être des activités inappropriées. Il

a été recommandé aux auteurs de contacter les autorités concernées s'ils sont en possession d'informations spécifiques concernant des activités illégales en Mer d'Irlande.